LE syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

FOIX, le 1er octobre 2012

# CTL du 27 septembre 2012

# COMPTE RENDU

Avant d'aborder l'ordre du jour les représentants de *FO DGFIP* ont lu la déclaration liminaire suivante :

« L'ordre du jour de ce CTL concerne en grande partie la Formation professionnelle.

Nous ne doutons pas que les évolutions constatées depuis l'année précédente nous serons communiquées, car les éléments fournis ne nous permettent pas de les analyser en l'état.

Cependant comme à l'échelon national, on retrouve inévitablement l'effet « suppressions d'emplois » qui impacte le nombre de stagiaires.

Une autre raison, qui découle de ce qui précède, c'est l'auto censure des agents, qui de par le manque d'effectifs dans leurs services et face à leurs charges de travail de plus en plus conséquentes, ne peuvent plus ou ne veulent plus, suivre de formation professionnelle.

Face aux pénuries des effectifs dans les services, il est constater également des pressions plus ou moins fortes des chefs de service pour dissuader les potentiels candidats à une formation, ou tout au moins les inciter à la repousser, même si aucun refus n'a été constaté dans notre département.

Un autre élément ne plaide pas pour un accès à la formation : les modalités actuelles pour le remboursement des frais engagés dans le cadre d' une formation. Ils occasionnent dans une grande majorité des cas une perte d'argent conséquente, cumulée bien souvent avec des retards importants dans leur effectivité.

Sur le plan national, le budget « Formation Professionnelle » s'est effondré à 436 M€, soit près de 10% en moins par rapport à celui de l'année précédente, qui lui-même était déjà en régression.

Si la formation, est un investissement pour l'avenir, il n'est, pour nos autorités ministérielles qu'une variable d'ajustement budgétaire, comme bien d'autres !

./..

*F.O. DGFIP Section de l'Ariège 55, cours Gabriel Fauré B.P. 86 09007 FOIX CEDEX ☎ 05.61.05.45.54*
E.mail : fo.009@dgfip.finances.gouv.fr Site Internet : http://www. fo-dgfip-sd.fr/009

### *La préparation aux concours et examens professionnels*

La mise en place d'examens professionnels, en particulier suite à la réforme de la catégorie B, a provoqué un accroissement conséquent du nombre d'agents inscrits aux préparations aux concours et examens professionnels.

C'est donc tout naturellement les agents de catégorie B qui sont les plus nombreux à s'inscrire.

### *Les formations de perfectionnement et autres dispositifs*

Cette année encore, avec une diminution de 5%, c'est le secteur de la formation professionnelle, qui connaît la plus forte baisse.

Premières victimes, toujours les agents de la catégorie C, qui en 2007 constituaient la majorité des agents formés, et qui cette année sont de loin ceux ayant bénéficié du plus faible nombre de journées de formation, tant sur le plan national qu'en Ariège.

**La Formation Professionnelle est un droit pour chaque agent d'acquérir les connaissances professionnelles tout autant que pour les perfectionner.**
**C'est d'autant plus vrai en cette période de réformes structurelles imposées à tous.**
***FO DGFIP* attend des nouvelles autorités ministérielles qu'elles s'engagent résolument dans une politique volontariste dans le domaine de la formation professionnelle.**
**La Formation Professionnelle est un investissement et non une charge budgétaire !**

**L'ordre du jour portait sur les points suivants :**

- **Le bilan des actions de formation réalisées en 2011**
- **Le plan de formation 2012/2013**
- **Le bilan de la campagne IR 2012**
- **Le transfert de 2 emplois à la DISI ( informatique )**
- **Questions diverses**

## Le bilan des actions de formations réalisées en 2011

Le recul du nombre de stagiaires par rapport à 2010, dénoncé par *FO DGFIP*, est bien confirmé.

L'évaluation des besoins se réalise lors des entretiens d'évaluation. Certains stages ont dû être annulés faute de participants.

Si les remboursements des frais sont parfois retardés, ainsi que l'ont signalé *FO DGFIP*, c'est uniquement parce que les agents ne respectent pas la chaîne de validation dans AGORA et certainement pas les aléas de l'application Chorus, qui démontre chaque jour son efficacité… chacun en jugera !

## Le plan de formation 2012/2013

Il se réparti entre :

- Les aspects métiers des deux filières, liés aux réformes ;
- Les formations au tableur sont à nouveau proposées ;
- Certains modules doivent être refaits

## Bilan de la campagne I/R 2012

Comme traditionnellement les avis sont partagés : pour la Direction, cette campagne s'est globalement bien déroulée, à la grande satisfaction des contribuables, hormis un problème d'acheminement de déclarations sur le secteur de Pamiers,

Pour les représentants syndicaux, il en est tout autrement. Le manque de personnel se fait plus cruellement ressentir durant cette période notamment le travail de saisie. De nombreux appels téléphoniques ont concerné l'augmentation des impôts, et malheureusement le standart est souvent saturé, dans la mesure où un seul agent répond. La télé-déclaration n'a pas empêché une fréquentation importante aux guichets, dans la mesure où, fort justement, les contribuables sont attachés à ce contact direct.

## Transfert de deux emplois au DISI

Ce transfert des 2 emplois informatiques sur le DISI de Bordeaux serait uniquement lié à une modification de la dépendance hiérarchique, mais ne changerait rien sur le plan du fonctionnement de la cellule informatique départementale. L'avenir nous le dira…

## Questions diverses

Le problème de l'agencement du 3em étage de l'Hôtel des Finances n'est toujours pas tranché. Des réflexions sont en cours concernant le relogement de la Paierie, à l'issue du bail qui court jusqu'en 2015, le SIP actuellement sur 2 niveaux , la CH pour la partie publicité foncière et éventuellement nos collègues des Douanes.

*FO DGFIP* a demandé l'évolution du dossier concernant le parking de la DDFIP suite aux propositions que nous avions formulées lors du précédent CTL. Si des solutions sont avancées leur coût est important et les crédits ne sont pas prévus. La situation risque donc de se détériorer, car la mairie ne se montre pas particulièrement arrangeante.


**BULLETIN D'ADHESION**

**NOM** : ----------**PRENOM** : ----------

**GRADE** : ----------

**AFFECTATION** : ----------

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE de la DGFIP**

**Fait à** ---------- **le**----------

(signature)

➔ ***66% de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu***